MODE D'EMPLOI et CONSIGNES de SECURITÉ
BIO-CHEMINÉES® CLIMART®

Félicitations, vous avez acheté une Bio-Cheminée® Climart®. Nous avons conçu et réalisé ce produit avec les plus grands soins. Il y a pourtant un certain nombre de points à observer et à respecter : votre sécurité en dépend.

Veuillez lire attentivement ce document avant toute mise en marche de votre Bio-Cheminée®.

ATTENTION :

Les Bio-Cheminées® Climart® fonctionnent exclusivement avec un liquide inflammable : le Bio-Ethanol® Climart® qui requiert un certain nombre de précautions et le respect à la lettre des consignes de sécurité. Si vous respectez ces conditions, vous pourrez utiliser votre Bio-Cheminées® Climart® sans aucun risque et vous faire le plaisir d'une véritable Bio-Cheminée® sans Conduit et sans fumée fonctionnant avec de vraies flammes.

Le non respect de ces règles peut entraîner de graves blessures (brûlures notamment) pour l'utilisateur et les personnes alentour ainsi que des risques d'incendie.

Bien monter l'appareil et le poser sur une surface horizontale. Le fixer au sol.

N'utiliser dans le foyer de l'appareil que du Bio-Ethanol® de marque Climart®.

Eloigner enfants et animaux, pendant toute la durée de l'opération et plus particulièrement au moment de l'allumage de la cheminée.

Ne pas utiliser de produits pétroliers destinés à d'autres usages : essence, gazole, White-spirit ou des solvants, Alcool à brûler, diluants....etc.

N'utilisez pas de papier, journaux pour faire démarrer le feu. Allumez-le avec un briquet de 20 cm.

Ne jamais rajouter de produit d'allumage si le foyer est partiellement démarré ou en cours de fonctionnement.

Attendre le refroidissement du foyer avant de rajouter du Bio-Ethanol® et de rallumer la flamme (au moins 10 minutes). La température du foyer doit être inférieure à 50° Centigrades.

Ne pas remplir complètement le réservoir à carburant. Utiliser de préférence la Pompe électrique (Ref. A-08) pour le remplissage. Si du Bio-Ethanol® s'est répandu hors du réservoir, essuyer avec de l'essuie-tout en papier avant l'allumage. Vérifier que du Bio-Ethanol® ne s'est pas introduit dans le corps de la cheminée. N'allumez le brûleur que si vous êtes sûr que des restes de Bio-Ethanol® ne se trouvent pas à l'extérieur du brûleur.

Surveiller en permanence l'appareil dès que le feu a démarré.
Attention : le foyer et le brûleur sont extrêmement chauds : utiliser des gants spéciaux pour manipuler l'appareil ou les accessoires.

Respecter les arrêtés municipaux et préfectoraux en matière de feux. Il est interdit de faire des feux à proximité d'arbres résineux et plus généralement en forêt en période estivale.

Présence obligatoire de dispositifs d'extinction des feux à proximité de la Bio-Cheminée® (Extincteurs).

En cas de brûlure faire appel au service hospitalier le plus proche. N'appliquer aucun corps gras sur la brûlure. Si elle est superficielle et non étendue, ne procéder qu'à un refroidissement au moyen d'eau fraîche pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin au moindre doute sur la gravité d'une brûlure.

Ne jamais évacuer le carburant dans les conduites d'eau ni dans la nature. Respectez l'environnement !

Ne pas utiliser dans une pièce de moins de 10m2 sans ouvertures extérieures et sans aération. N'utilisez votre Bio-Cheminée® que dans des lieux suffisamment aérés. Les personnes présentant des problèmes respiratoires doivent consulter un médecin avant toute utilisation.

Ne pas boucher pas les aérations réglementaires de la pièce.

Ne pas utiliser la Bio-Cheminée® et son brûleur pour cuire des aliments, faire chauffer de l'eau, griller de la viande.

Ne pas utiliser la Bio-Cheminée® et son brûleur à proximité de produits inflammables : rideaux, tissus, meubles, etc.

Ne pas utiliser la Bio-Cheminée® et son brûleur s'il se trouve dans la pièce des gaz inflammables.

Ne pas stocker de Bio-Ethanol® à proximité de la Bio-Cheminée®.

Les Bio-Cheminées® n'ont pas été testées avec d'autres produits de décoration tels que des bûches pour cheminées à gaz. N'utiliser que les accessoires de ce type fournis par Climart®.

Ne pas fermer complètement le foyer avec un matériel non agréé (portes, vitres).

TOUJOURS REFERMER COMPLETEMENT LE CLAPET DU BRÛLEUR APRES LA FIN de SON UTILISATION

Éthanol : Dangers et Secours

1. Informations
Identification des dangers : Facilement inflammable.

2. Informations toxicologiques :
Toxicité aigue - DL50 (voie orale, rat) = 7060 mg/kg.
- En cas d'inhalation de vapeurs : faibles irritations des muqueuses. Danger d'absorption.
- En cas de contact avec les yeux : faible irritation.
- En cas d'ingestion de quantités élevées : nausées et vomissements.
- Effets systémiques : euphorie. En cas d'absorption de grandes quantités : vertige, ivresse, narcose, paralysie respiratoire.

3. Premiers secours :
- En cas d'inhalation : faire respirer de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements souillés.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau, en maintenant les paupières écartées.
- En cas d'ingestion : Boire beaucoup d'eau. Tenter de faire vomir. Pas d'émétiques. Pas de charbon animal. Pas de lait Le cas échéant, consulter un médecin.

4. Mesures de lutte contre l'incendie :
- Moyens d'extinction appropriés : Eau, CO_2, mousse, poudre.
- Dangers spécifiques : Combustible. Vapeurs plus lourdes que l'air. Risque de formation de mélanges explosifs au contact de l'air. Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques.

5. Mesures en cas de dispersion accidentelle :
- Procédure de nettoyage / d'absorption : Récupérer avec un absorbant pour liquides. Évacuer pour élimination. Nettoyer à l'eau la zone contaminée.
- Nom IUPAC : Ethanol Nom usuel : alcool éthylique, Liquide incolore, odorant, sans saveur, mais donne une sensation de brûlure à l'ingestion. L'éthanol est un corps composé formé sur la chaîne à deux carbones de l'éthane dans laquelle un hydrogène est remplacé par un groupe alcool : Formule brute **C_2H_6O.**
- Masse molaire : M = 34 g.mol-1
- Miscible avec l'eau en toutes proportions mais avec une notable contraction de volume.

Irritant

Inflammable

Installation et Ventilation :

Dans une maison de construction normale, une aération naturelle est règlementairement installée. Néanmoins, si la Bio-Cheminée® est utilisée dans une pièce de moins de 5,7 m3 (200 pieds cubiques), les portes vers les pièces adjacentes doivent rester ouvertes ou une fenêtre vers l'extérieur doit être ouverte d'au moins 25,4mm (1 inch) afin de supprimer le risque de pollution de l'air. Nous recommandons de ne pas utiliser la Bio-Cheminée® dans une salle de bains close ou dans une pièce trop petite.

Le brûleur Climart® :

Le brûleur des Bio-Cheminée® Climart® est composé des éléments suivants :

- (1) - Bouche de remplissage.
- (2) - Plot d'ouverture et fermeture.
- (3) - Orifice du brûleur.
- (4) - Réservoir de sécurité.
- (5)- Corps du brûleur.

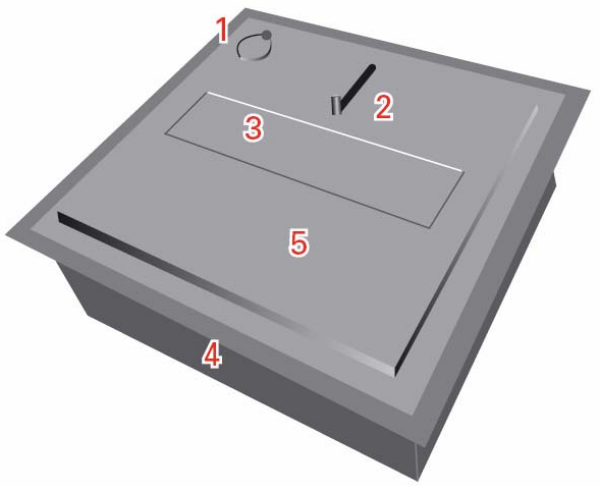

Installation dans le cas d'une Bio-Cheminée® posée contre un mur ou au centre de la pièce :

- Ouvrir le carton avec précautions, en évitant de rayer les surfaces avec un objet coupant.

- Sortir la Bio-Cheminée® de son emballage et la placer à l'endroit choisi. Le sol doit être plat. Dans le cas d'une Bio-Cheminée® murale, laisser un espace de 2 à 3 cm entre la Bio-Cheminée® et le mur. Vérifier qu'il n'y a pas à proximité de la Bio-Cheminée® des objets ou tissus facilement inflammables (rideaux, voilages, sièges en tissus etc.).

- Retirer de la Bio-Cheminée® les protections éventuelles : cartons, plastiques de contact, matériaux d'emballage, plastiques de protection.

- Installer le bloc de combustion Inox dans le socle de l'insert. Ce bloc est livré avec une tirette d'ouverture et de fermeture. Ouvrir et fermer le bloc de combustion avec sa tirette afin d'essayer le système.

- Sur certains modèles (Grande arche, Pyramide), suivant votre commande, un fond noir est livré en carton. L'installation du fond est simple : positionnez-le à l'intérieur de la cheminée, en l'appliquant vers le fond, contre le cadre arrière de la cheminée.

- Dans tous les cas, la Bio-Cheminée® doit être fixée au sol : pour la fixer, retirer le brûleur (parfaitement froid) et sortir la plaque support du brûleur. Visser la Bio-Cheminée® au sol à l'aide des trous prévus à cet effet.

Installation dans le cas d'une Bio-Cheminée® fixée en hauteur sur un mur

- La plupart des modèles peuvent être fixés contre un mur. Une barre de fixation à 8 trous est livrée avec la Bio-Cheminée®. En raison des nombreux types de murs, il convient de choisir dans un magasin spécialisé la fixation appropriée (chevilles, vis à placo, etc.).

- Déterminer la hauteur de la Bio-Cheminée®, le socle en général de 30 à 40cm au dessus du sol – le haut de 124 à 136cm. Elle peut être placée plus ou moins haut, selon les goûts.

- Fixer la barre, en utilisant un niveau à bulle, avec au moins 4 vis (rangée supérieure) ou 8 vis si le mur est moins solide.

Photo 1

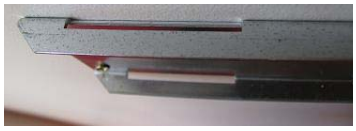
Photo 2

Photo 3

Photo 4

La barre fixée au mur possède deux encoches à ses extrémités (photo 4) dans lesquelles vont se placer les pattes situées à l'arrière de la Bio-Cheminée® (photo 3).

- Porter la Bio-Cheminée® à deux personnes, la poser la contre le mur en faisant coïncider pattes et encoches puis la faire glisser doucement le long du mur jusqu'au moment où les pattes s'enclenchent dans les encoches.

- Vérifier le niveau de la Bio-Cheminée® à l'aide du niveau à bulle.

- Retirer de la Bio-Cheminée® les protections éventuelles : cartons, plastiques de contact, matériaux d'emballage, plastiques de protection.

- Installer le bloc de combustion Inox dans le socle de l'insert. Ce bloc est livré avec une tirette d'ouverture et de fermeture. Ouvrir et fermer le bloc de combustion avec sa tirette afin d'essayer le système.

Installation du Kit pare-feu

Le Kit pare-feu a été conçu pour protéger la flamme. Il s'installe extrêmement facilement et ne requiert aucune connaissance particulière. Il est composé de :

- 1 vitre sécurit adaptée aux dimensions de la Bio-Cheminée®.
- 2 attaches.
- 2 vis de sécurité.
- 4 vis à ailettes.

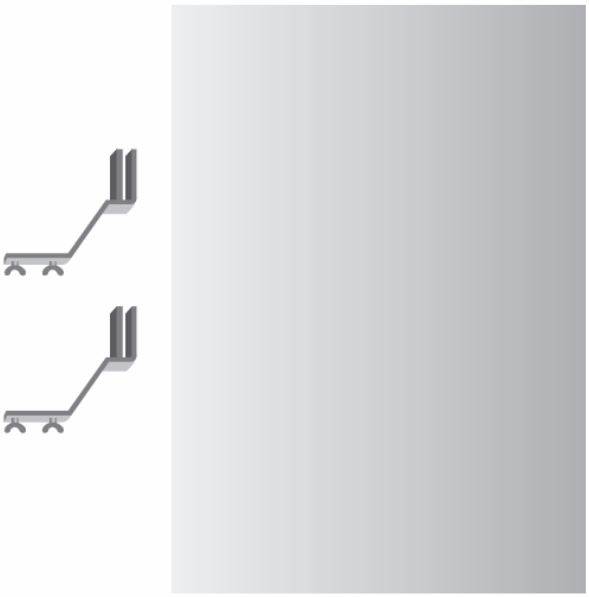

- Vérifier que le brûleur est bien éteint et refroidi.
- Retirer le brûleur de son emplacement.
- Retirer la plaque du socle du foyer dans laquelle le brûleur était inséré.

- Fixer à l'aide des vis à ailettes les deux attaches : des trous sont pré-percés.
- Vérifier que les vis sont bien serrées.
- Replacer la plaque du socle du foyer dans laquelle le brûleur était inséré.
- Insérer la vitre dans les attaches.
- Visser les deux petites vis de serrage de la plaque de verre, fermement mais sans exagération.

Remplissage du brûleur

- Si le brûleur a déjà été allumé, attendre 10 minutes avant de remplir à nouveau, s'assurer que le brûleur est froid et qu'aucune flamme n'est présente. Ne pas fumer pendant le remplissage.
- Ouvrir la bouche de remplissage (1) et fermer la trappe (3) du brûleur en utilisant la tirette (6).
- Faire pénétrer le Bio-Ethanol® à l'aide de la pompe électrique ou avec un entonnoir.
- S'assurer que le carburant n'atteint pas le niveau maximum (un centimètre sous ce niveau), qu'il n'a pas débordé et que des gouttes ne se sont pas dispersées (les sécher avec un papier essuie-tout.
- Se laver les mains après le remplissage afin d'être sûr que des résidus de carburant ne sont pas sur la peau.
- Avant d'allumer, éloigner le jerrican de Bio-Ethanol®.

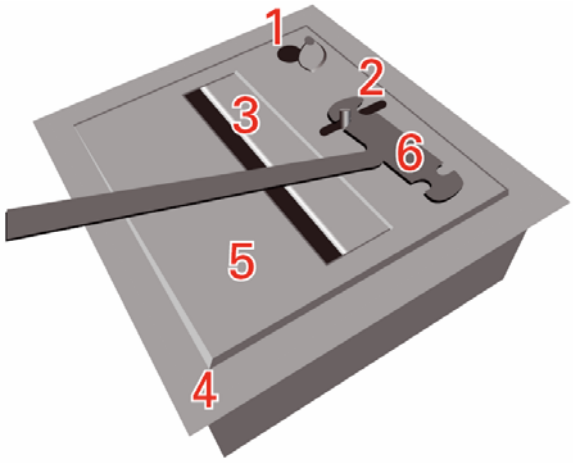

Utilisation du brûleur

Pour ouvrir et refermer le brûleur, utiliser la tirette (6) en poussant et repoussant le plot (2). Lorsque la trappe (3) est ouverte, la bouche d'ouverture (1) se referme. La hauteur de la flamme et la puissance de chauffe sont réglées par une ouverture plus ou moins grande de la trappe (3).

Extinction du brûleur

- Le brûleur peut être éteint pendant son fonctionnement. Il doit être éteint chaque fois que l'on quitte la pièce.
- Pour éteindre le brûleur, utiliser la tirette (6) et repousser le plot de réglage (2) jusqu'au fond jusqu'à ce que la flamme soit éteinte.

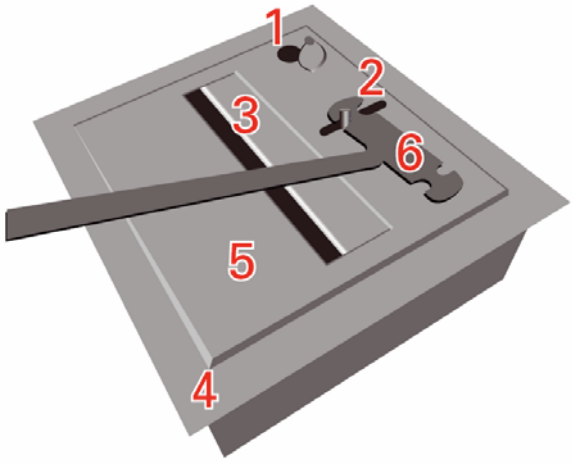

Allumage et ré-allumage

Le brûleur peut être rallumé:

- Si le brûleur a été éteint précédemment depuis plus de dix minutes.
- Si le corps du brûleur et sa surface sont froids.
- Si la bouche de remplissage (1) est fermée.
- S'il n'y a pas de traces de Bio-Ethanol® autour du brûleur.
- Si le brûleur est rempli en dessous de la capacité maximum.
- Si le jerrican de 20 litres est fermé et éloigné du brûleur.
- Si le brûleur n'est pas à proximité de matériaux inflammables (rideaux, meubles, voilages, tissus...).
- Si un extincteur est à proximité du brûleur.
- Si aucun enfant ou aucun animal n'est à proximité.

Bûches en céramique, objets de décoration

Les bûches en céramique sont objet de décoration. Elles doivent être posées autour des parties mobiles du brûleur (trappe et plots) sans en gêner l'utilisation. En aucun cas elles ne doivent recouvrir la trappe à feu ni l'étouffer. Elles son en céramique anti-feu, mais doivent être utilisées avec précautions pour ne pas se briser.

Maintenance

- Avant de toucher le brûleur, s'assurer que le brûleur est éteint depuis au moins dix minutes et que son corps est parfaitement froid.
- La seule intervention nécessaire est le nettoyage du brûleur avec un chiffon doux.

Le brûleur étant sujet à des modifications de température et en permanence en contact de la flamme, l'inox du brûleur peut changer d'apparence après un certain temps. Ceci est parfaitement normal.

- Un noircissement est possible autour de la trappe. Un nettoyage régulier permet d'atténuer les modifications de couleurs.
- Les processus de combustion peuvent générer des résidus de carbone. On peut nettoyer ces résidus avec une brosse douce puis avec un chiffon doux.
- Ne jamais nettoyer l'intérieur du brûleur à l'eau ou avec un détergeant.
- TOUJOURS REFERMER COMPLETEMENT LE CLAPET DU BRÛLEUR APRES LA FIN de SON UTILISATION

Nettoyage du corps des cheminées

Les corps des Bio-Cheminées® se nettoient à l'aide d'un chiffon doux à poussière, à l'eau ou avec un nettoyant pour vitre largement dilué.
Ne jamais utiliser d'alcool, de détergeant, de diluant peinture ou tout autre produit chimique.

Brûleurs avec Motorisation et détecteur de CO2

Les brûleurs avec Motorisation et détecteur de CO2 sont composés des éléments suivants :

- Corps du brûleur avec clapet de fermeture manuelle et motorisée
- Moteur
- Détecteur de CO2
- Alarme visuelle et alarme sonore en cas de dépassement de taux maximum de CO2
- Système de fermeture automatique
- Alarme visuelle et alarme sonore en cas batterie faible

Changement de la Pile :
Attendre que le brûleur soit complètement refroidi. Sortir le brûleur de son logement. Retirer la (les) pile(s) du boîtier contenant la (les) pile(s). Insérer une pile neuve. Replacer le brûleur dans son logement.
TOUJOURS REFERMER COMPLETEMENT LE CLAPET DU BRÛLEUR APRES LA FIN de SON UTILISATION

Garantie

Les Bio-Cheminées® Climart® sont garanties 2 ans, pièces et main d'œuvre. Certains accessoires ne sont pas garantis – Voir les conditions générales de vente et de Garantie sur le site www.climart.fr

Nom et Adresse du Constructeur :
Climart Ltd
Second floor, 6 London Street,
LONDON W2 1HR, ENGLAND

Fabrication en France :
Plimétal – Haute Saône

Marque de l'appareil et types :
Climart
Tous les modèles

Date de fabrication :
Novembre 2007

Débit calorifique nominal :
3550 W

Débit maximal en grammes par heure :
500 gr

Nature du combustible :
Bio-Ethanol (Alcool éthylique 96% dénaturé) Marque Climart

Source d'alimentation :
Piles électriques 9 V

Type de pile électrique :

Conditions d'utilisation spécifiques :
Les pièces où sont utilisées les Bio-Cheminées doivent être munies d'une aération, d'une entrée d'air suffisante et d'une sortie d'air efficace (section de 50cm^2 pour chaque orifice).
TOUJOURS REFERMER COMPLETEMENT LE CLAPET DU BRÛLEUR APRES LA FIN de SON UTILISATION

Avertissement :
Il est formellement interdit d'intervenir de quelque manière que ce soit sur les dispositifs de sécurité de la cheminée. Seul un réparateur agréé est autorisé à intervenir. Adressez vous à nos services techniques.
Une intervention peut générer des problèmes sécuritaires graves et mettre en danger les personnes ou les biens.
Il est de même formellement interdit de mettre en marche la cheminée dans une pièce insuffisamment aérée ou située en dessous du niveau du sol.
Il est formellement interdit d'utiliser un autre carburant que celui préconisé par le constructeur. La présence d'un extincteur à proximité est obligatoire.

Climart Ltd
Second floor, 6 London Street,
LONDON W2 1HR, ENGLAND